

République Française

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi 30 octobre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise,
BOUCHARIN Philippe, VERRIER Laure, MAZANKINE Ana, COURTOIS Dominique,
TAUSTE Pedro, VOISIN Christine, ROUSSEL Michel, IDRISOU Razak, VOISIN
Sandrine, PHELIPPEAU Stéphane, LEONARD Hélène, LAMOTHE Frédéric
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir(s) : M.GRIFFE Joël à Mme CHANTRAIT Françoise

Monsieur TAUSTE Pedro a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/10/2014 Date d'affichage : 6/11/2014
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du plan local d'urbanisme
- 2) Tarif 2015 de la redevance communale du service assainissement
- 3) Tarif 2015 de la redevance communale du service eau potable
- 4) Mise en conformité électrique des bâtiments communaux
- 5) Attribution de bons d'achat pour les lauréats du Brevet des Collèges, des concours « Maisons Fleuries » et « Maisons Illuminées »

I – Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)

Madame Marielle BENBOUAZIZ du bureau d'études MEDIAPLAN expose :

Le conseil municipal a arrêté le PLU de la commune le 22 août 2013. Un avis de l'Etat a été rendu le 27 décembre 2013. Cet avis était favorable, mais assorti des réserves suivantes :

- assurer la prise en compte complète des lois Grenelle,
- reporter l'ensemble des servitudes d'utilité publique,

- intégrer le risque inondation dans les dispositions réglementaires de l'ensemble des zones concernées,
- préciser le fondement des objectifs affichés en termes de logements.

Une enquête publique a ensuite eu lieu du 7 avril au 2 mai 2014. Des modifications ont été demandées au cours de cette enquête.

Les modifications suivantes ont fait l'objet d'une suite favorable :

- clarification de la zone Nf,
- modification des enjeux des sites NATURA 2000 : complément de la liste des espèces protégées,
- création d'une zone Nh permettant d'identifier le ru de la Bourjasse,
- distinction de la réserve naturelle des zones NATURA 2000 (2 plans différents),
- demande de prise en compte des zones humides (intégration du résultat de l'étude menée sur la zone concernée).

Le commissaire enquêteur a demandé en outre :

- la nécessité de prendre en compte les avis des services de l'Etat et des personnes associées,
- la prise en compte de la Loi ALUR,
- la prise en compte du SDRIF approuvé le 27 décembre 2013.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal décide de reporter l'approbation du plan local d'urbanisme à la prochaine séance, certains points devant être éclaircis au sujet d'une parcelle.

II – Service public d'assainissement

Tarif 2015 de la redevance communale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le renouvellement des réseaux sera à prévoir dans les années à venir. Il est donc nécessaire d'augmenter les redevances communales, comme le conseille le Receveur.

Monsieur BOUCHARIN précise que les travaux à effectuer ont été répertoriés dans le schéma directeur d'assainissement, notamment à Flamboin. De plus des travaux sont également à prévoir sur la station d'épuration.

Madame CHANTRAIT suggère, au regard du contexte économique actuel, de ne pas augmenter trop fortement les tarifs.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Bassée-Montois étudie la possibilité de reprendre la gestion des réseaux eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public d'assainissement à **0,60 €** par m3 d'eau facturé pour l'année 2015.

III – Service public de distribution d'eau potable

Tarif 2015 de la redevance communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public de distribution d'eau potable à **0,55 €** par m3 d'eau facturé pour l'année 2015.

IV – Mise en conformité électrique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au conseil que VERITAS a signalé de nombreuses anomalies suite au contrôle annuel des installations électriques. Plusieurs électriciens ont été

consultés afin de réaliser les travaux de mise en conformité. Seul Monsieur Guy LEMAIRE a répondu. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUSSEL afin d'apporter des précisions sur le devis.

Monsieur ROUSSEL explique que certaines anomalies sont anciennes, mais n'ont jamais fait l'objet de réparations. La mise en conformité électrique des bâtiments s'impose, les normes de sécurité devant être respectées.

Le coût des travaux estimé par Monsieur LEMAIRE, soit 7 736,60 € HT, est correct au regard de l'importance du travail à effectuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis, s'élevant à 7 736,60 € HT soit 9 283,92 € TTC, présenté par l'entreprise LEMAIRE GUY ELECTRICITE GENERALE pour la mise en conformité électrique des bâtiments communaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

V – Attribution de bons d'achat aux lauréats du Brevet des Collèges, des concours « Maisons Fleuries » et « Maisons Illuminées »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer un bon d'achat à chacun des lauréats du Brevet des Collèges, des concours « Maisons Fleuries » et « Maisons Illuminées », comme suit :

- Brevet des Collèges : un bon d'achat de 30 € à valoir à la librairie DELVAUX de Provins
- Maisons Fleuries et Illuminées : un bon d'achat de 15 € à valoir à la boulangerie CADOT, l'épicerie LASRI ou les SERRES de GOUAIX.

COURRIER

Lettre de Madame MARILLER, Directrice de l'école élémentaire

- 1) Précisions concernant l'informatique à l'école :
Madame MARILLER explique qu'il serait plus avantageux pour la commune d'avoir recours à l'association CLAIR & NET pour assurer les cours d'informatique, l'association assurant les cours, la maintenance et le remplacement du matériel.
- 2) Madame MARILLER envisage de participer à la Ronde USEP 2015 (classe cyclo) comme l'an passé. Le départ est prévu le 6 juin à partir de Chambord pour arriver à Villecerf le 11 juin. La directrice demande si la commune pourra :
 - participer financièrement à hauteur de 100 € par élève,
 - prendre en charge les frais de car soit 1 170 € TTC,
 - transporter les vélos jusqu'à Chambord.

Le Conseil Général, remplaçant régulièrement son matériel informatique, dispose d'un stock important d'ordinateurs qu'il propose aux communes. Madame MAZANKINE informe qu'un courrier a donc été adressé à Monsieur CAPARROY, Vice-Président du Conseil Général, afin d'obtenir des ordinateurs pour la classe de CM2.

Monsieur le Maire précise que l'on est en période de restriction.

Monsieur BOUCHARIN précise que les crédits scolaires accordés par la commune soit 55 € par élève ainsi que les participations aux sorties sont plus élevés que dans d'autres communes.

Madame Sandrine VOISIN ajoute que les cours de natation sont obligatoires et que le coût de la piscine de Bray-sur-Seine va certainement augmenter.

Madame CHANTRAIT signale que la commune ne pourra pas tout financer et qu'il faudra faire des choix. Ainsi, la rando cyclo n'étant pas obligatoire, la commune pourrait ne plus y participer financièrement.

Madame MAZANKINE estime que ce n'est pas normal que ce soit les enfants qui subissent. Si l'on ne fait rien pour les enfants, Gouaix deviendra une ville morte.

Monsieur le Maire répond que l'on peut tout faire, mais en augmentant massivement la taxe d'habitation.

Monsieur IDRISOU s'enquiert de ce que font les autres communes.

Monsieur LAMOTHE répond que certaines communes ont fait des efforts, y compris de petites communes.

Madame MAZANKINE rappelle que des bénévoles avaient proposé d'assurer des activités pendant le TAP.

Monsieur LAMOTHE indique que les horaires du TAP ne permettent pas l'organisation d'activités. Il aurait fallu les modifier.

INFORMATIONS DIVERSES

Réfection des sanitaires du terrain de boules

Monsieur le Maire présente deux devis :

- PLOMBERIE DU MOULIN : 4 341,67 € HT – 5 210,00 € TTC
- S.A.R.L. FONTES-MOURET : 7 444,00 € HT – 8 932,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sélectionne le devis présenté par l'entreprise FONTES-MOURET. Ce devis sera soumis à GROUPAMA pour indemnisation.

Travaux chemin des Fossés à l'Ouest

L'entreprise PAGOT travaillant actuellement dans la commune, Monsieur le Maire lui a demandé d'établir un devis pour la création de 2 puisards, afin de remédier au problème d'importantes flaques d'eau qui se forment sur la voie suite aux fortes pluies. Le devis s'élève à 9 100 € HT – 10 920 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le devis.

Rideau de scène du foyer rural

Un nouveau devis, prévoyant un mécanisme manuel, est en attente.

ERDF

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 24 octobre 2014 organisée par ERDF, ayant pour thème « Les réseaux électriques du futur ».

Il a été notamment question :

- du déploiement des bornes de rechargement des véhicules électriques,
- du remplacement des compteurs électriques (la puissance pourra être modulée en cours de journée) sans augmentation de l'abonnement pour l'utilisateur. Cette opération devrait s'étaler de 2015 à 2020.

Pose de télérelevés par GRDF

GRDF propose de nouveau une convention concernant l'installation de télérelevés sur le toit de l'église.

Comme l'an passé, le conseil refuse de signer cette convention.

Eoliennes

Monsieur le Maire a reçu une personne représentant France Energie Eolienne. Cet organisme propose l'implantation d'éoliennes au nord de la commune à la limite de Chalmaison.

Madame Sandrine VOISIN estime que cet endroit est trop proche des habitations.

Madame COURTOIS n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes en raison des inconvénients suivants :

- nuisances sonores
- proximité des habitations
- emprise au sol
- interférence sur les ondes

Transports

Monsieur le Maire informe :

- 1) Les arrêts de bus étant inaccessibles en raison des travaux de voirie dans la Grande Rue et au carrefour du foyer rural, le point de ramassage est transféré provisoirement au gymnase.

- 2) Lors de la dernière commission des transports de la communauté de communes, il a été discuté de la mise en place d'une aire de stationnement ainsi qu'un arrêt de bus sur le parking de la déchetterie pour les usagers de la gare de Longueville. ceci afin de désengorger la commune de Longueville.

AGRENABA

En sa qualité de délégué auprès du conseil d'administration de l'AGRENABA, Madame COURTOIS fait part du courrier qu'elle a adressé à la Sous-Préfète de Provins, au Président de l'AGRENABA et aux Maires des 7 communes concernées par la réserve naturelle de la Bassée. Ce courrier concerne un problème de non-respect des statuts de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée, le Maire déclare la séance close à 23h15.

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			Mme CHANTRAIT
MAZANKINE	Ana			
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine			
ROUSSEL	Michel			
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine			
PHELIPPEAU	Stéphane			
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric			